

Initiales du Président
01582
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le jeudi
14 décembre 2023 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE
VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Jean-Luc Beauchemin	Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	Marie-Claire Tétrault
Lawrenceville	Derek Grilli	

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Personne dans l'assistance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

120-23-12-14 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 08 novembre 2023
3. Correspondance
4. Administration
 - 4.1 Comptes à payer et ratification des comptes et salaires payés durant le mois
 - 4.2 Affectation à la réserve financière relative à l'achat des véhicules et accessoires d'intervention
 - 4.3 Paiement de la rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil
 - 4.4 Renouvellement du contrat de soutien technique de FQM Services, coopérative de solidarité (CIM)
 - 4.5 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications Première Ligne

Initiales du Président
01583
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- 4.6 Dépôt des documents d'assurance et approbation des conditions d'assurance avec les montants assurables
- 4.7 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2024
- 4.8 Autorisation pour la participation de Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière et de Frédéric Martineau, directeur du SSI au comité « Premiers répondants » à titre respectivement de secrétaire de comité et de personne ressource
- 4.9 Randonnée au Mont-Valcourt
- 4.10 Achats de tuques
- 5. Incendie
 - 5.1 Interventions novembre 2023
 - 5.2 Contribution au souper de Noël de l'Association pompiers de Valcourt
 - 5.3 Formation premiers soins
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

121-23-12-14 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 NOVEMBRE 2023**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 novembre 2023, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 08 novembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION

122-23-12-14 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de novembre 2023, totalisant une dépense de 70 153.58 \$ a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 14 décembre 2023, totalisant une dépense de 12 906.21 \$, a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de novembre 2023 une dépense qui totalise 14 907.28 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

Initiales du Président
01584
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L2300095 à #L2300103, #P2300175 et P2300191 émis pour les comptes payés durant le mois de novembre 2023, totalisant une dépense de 70 153.58 \$ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2300045 à #C2300049 et #P2300192 à # P2300207, pour les comptes à payer au 14 décembre 2023, pour une dépense qui totalise 117 356.15 \$;

QUE les chèques #D2300430 à #D2300470 émis pour les salaires nets payés durant le mois de novembre 2023, totalisant une dépense de 14 907.28 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

123-23-12-14 **AFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE RELATIVE À L'ACHAT DES VÉHICULES ET ACCESSOIRES D'INTERVENTION**

IL EST PROSÉE PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU :

D' affecter 14 948.80 \$ provenant du budget 2024 (poste 03-610-10-000-00) à la réserve financière relative à l'achat des véhicules et accessoires d'intervention créée par le Règlement #015.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

124-23-12-14 **PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU QUE conformément au règlement #017 sur le traitement des membres du conseil d'administration, il y a lieu de procéder au versement de la rémunération et des allocations de dépenses pour la participation des membres du conseil aux séances et comités admissibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU:

QUE la rémunération et les allocations de dépenses suivantes soient versées :

Membres du conseil d'administration	Présences	Présences	Rémunération	Allocations	Total
	séances	comités	\$	\$	\$
Patrice Desmarais, Canton (président)	12	7	1 055.00	527.50	1 582.50
Mario Gagné, Canton	10	0	527.50	263.80	791.30
Pierre Tétrault, Valcourt (v.p.)	12	3	791.25	395.70	1 186.95
Marie-Claire Tétrault, Valcourt	8	0	422.00	211.04	633.04
Derek Grilli, Lawrenceville	9	1	527.50	263.80	791.30
Dany Chapdelaine, Lawrenceville	5	2	369.25	184.66	553.91
André Courtemanche, Racine	11	0	580.25	290.18	870.43
Mario Côté	7	0	369.25	184.66	553.91

Initiales du Président
01585
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

Jacques David, Bonsecours	10	6	844.00	422.08	1 266.08
André Leduc, Bonsecours	10	0	527.50	263.80	791.30
Daniel Gélinau, Maricourt	4	0	211.00	105.52	316.52
Jean-Luc Beauchemin	2	0	105.50	52.76	158.26
Nancy Gagnon, Maricourt	12	0	633.00	316.56	949.56
TOTAL			6 963.00	3 482.06	10 445.06

Adoptée à l'unanimité des membres présents

125-23-12-14 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE DE FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

ATTENDU QUE la Régie utilise les logiciels de gestion municipale de FQM Services, coopérative de solidarité (CIM) pour la comptabilité et la paye ;

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler pour l'année 2024 le contrat de soutien technique avec CIM afin de conserver le système à jour et le soutien nécessaire aux opérations ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

DE renouveler pour l'année 2024 le contrat de soutien technique avec FQM Services, coopérative de solidarité (CIM), selon les règles contenues au forfait annuel de soutien et de mise à jour des logiciels de gestion municipale et selon la tarification pour l'année 2024, tel que plus amplement décrit dans un communiqué daté du 09 novembre 2023 :

- 1 865 \$ forfait annuel incluant 10 heures de soutien;
- 115\$ / hre soutien technique supplémentaire;
- 115\$ / hre formation à distance;
- 150\$ / hre programmeur spécialiste impliqué;

D' autoriser la secrétaire-trésorière madame Célyne Cloutier à signer, tout document nécessaire afin que prenne plein effet cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

126-23-12-14 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS PREMIÈRE LIGNE**

ATTENDU QUE la Régie utilise les logiciels de gestion pour services de sécurité incendie de Première Ligne ;

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler pour 2024 le contrat d'entretien et de soutien technique des applications de Première Ligne afin de maintenir le système à jour et le soutien technique nécessaire aux opérations ;

Initiales du Président
01586
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID,
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-LUC BEAUCHEMIN ET RÉSOLU :

- DE renouveler pour l'année 2024 le contrat d'entretien et de soutien technique des applications de Première Ligne, aux mêmes conditions que le contrat précédent, sauf le prix, tel que déterminé dans un document daté du 1^{er} décembre 2023, au montant de 1 696 \$ avant taxes ;
- D' autoriser madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière à signer tous documents requis afin que prenne plein effet cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

127-23-12-14 **DÉPÔT DES DOCUMENTS D'ASSURANCE ET APPROBATION DES
CONDITIONS D'ASSURANCE AVEC LES MONTANTS ASSURABLES**

- ATTENDU QU' il y a lieu de faire approuver par le conseil les conditions d'assurance avec les montants assurables prévus au contrat d'assurance détenu avec la FQM Assurances pour l'année 2024;
- ATTENDU QUE les documents d'assurance ont été déposés et mis à la disposition des membres du conseil;
- ATTENDU QUE l'assuré comprend que certaines garanties du contrat contiennent une clause de règle proportionnelle applicable en cas de perte partielle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT,
APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

- QUE le conseil approuve les conditions d'assurance avec les montants assurables du contrat qu'elle détient avec la FQM Assurances ainsi que le coût du renouvellement pour l'année 2024 établit à 30 457 \$ avant taxes applicables pour la police couvrant les bâtiments, les véhicules, les équipements et la responsabilité civile et à 1 045 \$ avant taxes applicables pour la police accident pompiers ;
- QUE madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière, soit autorisé à signer tous documents nécessaires afin que prenne plein effet cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

128-23-12-14 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL DE LA RÉGIE POUR 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR
MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

- QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Régie pour l'année 2024. Ces séances se tiendront le 2^{ième} mercredi de chaque mois, sauf exceptions et débiteront à 19h00 :

- 10 janvier
- 14 février
- 13 mars
- 10 avril

Initiales du Président
01587
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

- 08 mai
- 10 juin (lundi)
- 10 juillet
- 14 août
- 11 septembre
- 09 octobre
- 13 novembre
- 12 décembre (jeudi)

QU' avis public en soit donné conformément à la règle.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

129-23-12-14 **AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION DE CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DE FRÉDÉRIC MARTINEAU, DIRECTEUR DU SSI AU COMITÉ « PREMIERS RÉPONDANTS » À TITRE RESPECTIVEMENT DE SECRÉTAIRE DE COMITÉ ET DE PERSONNE RESSOURCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' autoriser la participation de Célyne Cloutier secrétaire-trésorière et de Frédéric Martineau directeur du SSI au comité « Premiers répondants » à titre respectivement de secrétaire de comité et de personne ressource.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

130-23-12-14 **RANDONNÉE DU MONT-VALCOURT**

ATTENDU QU' une activité de randonnée sur le Mont Valcourt est organisée par la Municipalité du Canton de Valcourt dans le cadre du Festi-Val en neige ;

ATTENDU QUE la municipalité demande l'assistance du service de sécurité incendie pour assurer la sécurité durant l'activité, plus particulièrement au niveau de la circulation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

D' autoriser la participation du service de sécurité incendie lors de la Randonnée du Mont Valcourt le 26 janvier 2024 à partir de 18h00 jusqu'à 21h00 selon l'organisation prévue par le directeur du service de sécurité incendie et les effectifs disponibles ;

QUE les pompiers soient rémunérés au taux prévu au Manuel du pompier pour ce type d'activité.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président
01588
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

131-23-12-14 **ACHAT DE TUQUES**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU :

D'acheter des tuques pour les pompiers à l'effigie de la Régie et d'autoriser un budget maximum de 600\$ avant taxes pour cet achat.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

INCENDIE

INTERVENTIONS NOVEMBRE 2023

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de novembre 2023.

132-23-12-14 **CONTRIBUTION AU SOUPER DE NOËL DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE VALCOURT**

ATTENDU QUE la Régie contribue financièrement chaque année pour le souper de Noël de l'Association des pompiers de Valcourt ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE la Régie verse à l'Association des pompiers de Valcourt à titre de contribution financière pour le souper de Noël la somme de 1 200 \$ et qu'il soit ajouté à cette somme un montant de 200 \$ pour défrayer le coût du souper pour quatre (4) personnes, employés cadres ou membres du conseil si ceux-ci prévoient être présents.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

133-23-12-14 **FORMATION PREMIERS SOINS**

ATTENDU QUE tous les pompiers de la brigade reçoivent une formation continue des techniques de premiers soins ;

ATTENDU QUE des crédits pour cette formation ont été prévus au budget de 2024 ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser les inscriptions et salaires liés à cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-LUC BEAUCHEMIN ET RÉSOLU :

D' autoriser les inscriptions et salaires liés à cette formation, tel que plus amplement décrit et estimé aux tableaux suivants :

Initiales du Président
01589
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

Inscriptions	Nbr	Coût	Total
Formation : Premiers soins Formateur : Formation Savie inc. Devis : #2023-1699 Dates : 26 et 27 janvier 2024 Nombre de participants : 12 Frais de certification FMCQ (cartes) Matériel			3 780.00\$ 102.00\$ 100.00\$
Total (avant taxes)			3 982.00\$

Rémunération	Nbr	Heures	Taux	Total
Formation : Premiers soins	12	12	15.25\$	2 196.00\$

Adoptée à l'unanimité des membres présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

134-23-12-14 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE :

QUE l'assemblée soit levée à 19h20.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.